

La police Tous risques électroniques (TRE) couvre tous les risques auxquels votre matériel électronique peut être exposé, sauf les exceptions stipulées dans la police.

Pourquoi souscrire une police TRE?

Chaque entreprise utilise des appareils électroniques, tels que fax, téléphone, ordinateur, imprimante, scanner, projecteurs, détecteurs de fumée, installations d'alarme...

Un produit d'assurance spécifique offrant une protection totale pour l'utilisation de ces appareils est donc indispensable.

Cette police est souscrite en complément de l'assurance incendie. En effet, la police TRE assure également l'erreur humaine et le vol, prévoit une franchise réduite et ne tient pas compte des amortissements.

Quel type de garantie peut être souscrit?

L'assurance est basée principalement sur un montant total sans inventaire (= Blanket Cover).

Qu'est-ce qui est assuré?

- PC et matériel périphérique;
- logiciel de système, logiciel de commande pour les modems et les réseaux;
- fax;
- photocopieuses;
- installations téléphoniques et installations d'alarme;
- systèmes de badging électronique (ex. enregistrement du temps, contrôle des accès...);
- systèmes d'appel de personnes.

Quelles sont les possibilités d'extension?

- remplacement des supports d'informations;
- frais de rétablissement des données;
- frais d'exploitation supplémentaires (ex. location de matériel de remplacement, heures supplémentaires, personnel temporaire...);
- applications de logiciel;
- extension des causes frappant le matériel (ex. virus informatique, coupure de courant...).

Qu'est-ce qui n'est pas assuré?

- dommages liés à un vice;
- dommages dont un fournisseur, un réparateur, une personne chargée de l'entretien, un bailleur est responsable;
- vol de matériel portatif dans un véhicule si le matériel n'est pas entreposé dans le coffre;
- dommages causés par l'usure et la dégradation progressive;
- dommages aux éléments qui s'usent rapidement.